

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-2/01

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2011 - 2014.

L'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, intégrant les dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 en son article 59, prévoit que les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) fassent l'objet d'une convention pluriannuelle.

Une première convention pluriannuelle a été conclue entre le Département et le SDIS de Seine-et-Marne pour la période 2008-2010.

Il convient de conclure une nouvelle convention, ainsi proposée pour la période 2011-2014, qui dresse un bilan de la première convention et se fixe de nouveaux objectifs.

Ainsi, les objectifs principaux de la convention sont :

- donner aux deux partenaires une vision prospective sur leurs relations notamment financières au cours des prochaines années,
- permettre au SDIS de conduire une politique de sécurité civile répondant aux objectifs définis dans le Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)
- rechercher tout espace de coopération dans un contexte financier contraint pour les deux partenaires. Une démarche de coopération, de mutualisation d'actions et de moyens sera poursuivie, qui permette le développement d'une culture de sécurité civile dans le cadre d'une maîtrise de la dépense publique et un échange fructueux d'informations bénéfique aux deux partenaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2011 - 2014.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom et pour le compte du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ